

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1322

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« santé » ,

insérer les mots :

« et pour la dignité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la dignité humaine est tout aussi importante que celle de la santé. Il convient donc de se donner comme garde-fou les risques encourus par la santé et par la dignité humaine.